

RCS : RODEZ Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00335 Numéro SIREN : 409 070 513 Nom ou dénomination : A.V.S. DIFFUSION
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2020 sous le numéro de dépôt 2935

Greffes du tribunal de commerce de Rodez



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/2935

Déposant :

Nom/dénomination : A.V.S. DIFFUSION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 409 070 513

N° gestion : 2007 B 00335

Etats fiscaux

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN -- ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : AVS DIFFUSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 1 AVENUE DE LA GAGEE 12510 OLEMPES		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 40907051300034		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31/12/2019	
		Bruit 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF	4 015	AG 4 015
	Fonds commercial (1) AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS
	Autres immobilisations corporelles AT	30 682	AU 25 066
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD		BE
	Prêts BF		BG
Autres immobilisations financières * BH		BI	
TOTAL (II) BJ		34 697	BK 29 081
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT		BU
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	441	BW 441
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	164 202	BY 164 202
	Autres créances (3) BZ	4 936	CA 4 936
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE
DIVERS	Disponibilités CF	1 212 618	CG 1 212 618
	Charges constatées d'avance (3)* CH	12 034	CI 12 034
	TOTAL (III) CJ	1 394 231	CK 1 394 231
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Pertes de remboursement des obligations (V) CM		
Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 428 928	1A 29 081
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AVS DIFFUSION		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 500 000)	DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	34 754		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ B2)	DG	226 937		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	229 033		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	990 725	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ E1)	DV	144 135		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 642		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	206 466		
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 602		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 277			
Compte régularisé	EB				
TOTAL (IV)			EC	409 122	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 399 847	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1E			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	409 122			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : AVS DIFFUSION		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 691 661	FB	2 078	FC	1 693 738
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	3 992	FH		FI	3 992
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 695 653	FK	2 078	FL	1 697 730
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
		Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 216 249
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	100 749
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 969
	Salaires et traitements *					FY	61 409
	Charges sociales (10)					FZ	6 321
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions				GA	307
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
	Four usques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	7
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 388 012
						GG	309 719
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
	Total des charges financières (VI)						GU
						GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)							
						GW	309 719

(RENTVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AVS DIFFUSION		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	1 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	82 186
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	1 699 231
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	1 470 198
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	229 033
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
	(2)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont Crédit bail mobilier *			HP	
	(3)	Dont Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	prix cession immobilisations			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	1 500
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A.V.S DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
A capital variable
Au capital plancher de 7 622,45 euros
Siège social : 1 Avenue de la Gagée
12510 OLEMPES
409 070 513 RCS RODEZ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 229 033,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	229 033,19 euros
A la réserve légale	11 451,66 euros

Solde	217 581,53 euros
A titre de dividende global à l'associé unique	63 000,00 euros
Soit 2,02 euros par part	
Le solde	154 581,53 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 381 518,96 euros

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 63 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 2020.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2016 :

55 000 euros, soit 1,76 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 55 000 euros

Exercice clos le 31/12/2017 :

59 000 euros, soit 1,89 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 59 000 euros

Exercice clos le 31/12/2018 :

63 000 euros, soit 2,02 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 63 000 euros

**Certifié conforme
La Gérance**

